



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Versailles, le 22 septembre 2014

CDNPS du 23 septembre 2014

Avis d'Yvelines Environnement sur le Rapport de présentation concernant :

Projet de « Déménagement de l'entreprise de compostage de déchets verts Bio-Yvelines-Services sur le terrain des anciens dépôts de terre dit « Cofiroutes » en bordure du site classé de la Plaine de Versailles »

Remarque préalable : Le terrain envisagé par B-Y-S pour une implantation de plate-forme de traitement de déchets verts fait partie des terres agricoles qui avaient été acquises par COFIROUTE, suite à la DUP de 1994 autorisant un raccordement du tunnel A86 sur l'autoroute A12 à Bailly.

Ces terres agricoles avaient été « sorties » du périmètre classé par décret du 7 juillet 2000.

Elles avaient ensuite servi, pour une période limitée, de lieu de stockage des déblais du chantier COFIROUTE de l'A86 à Vaucresson.

Le raccordement A86/A12 à Bailly a été abandonné, ce qui a été acté dans le SDRIF révisé approuvé en 2013.

De ce fait ces terrains doivent être rendus au site classé, en zone agricole du PLU de Bailly.

Remarques sur l'environnement du Projet :

- Le terrain d'assiette du projet se situe dans un site triplement classé : Patrimoine mondial de l'UNESCO, périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons par décret du 15 octobre 1964 et classement de la Plaine par décret du 7 juillet 2000,
- Le terrain d'assiette du projet se situe à proximité immédiate de la « Cueillette de Gally », sur les terres des fermes de Voluceau et de Gally, qui est très fréquentée par de nombreux habitants de la région, qui subiraient les nuisances de la plate-forme,
- Le terrain d'assiette se situe à proximité immédiate du ru de Maltoute qui se jette dans le ru de Gally, après la station d'épuration du Carré de la réunion, où d'importants travaux ont été entrepris pour améliorer la qualité de l'eau de ce ru,

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

- D'autres zones humides, mares, sources, étangs, lieux de développement de la biodiversité, existent à proximité de ce terrain, dans cette plaine autrefois marécageuse, où affleure la nappe phréatique, très sensible à la pollution des sols,
- Cet endroit a été classé car il participe, par sa proximité de lieux historiques, à la volonté de restaurer les paysages détruits afin de permettre la promenade de nombreux citoyens, qui veulent respirer un air chargé d'odeurs de fleurs et de plantes, et non de végétaux en décomposition.

La circulation sur la voirie locale ne permet pas un apport de poids lourds important. De plus, la transformation des chemins ruraux en voiries poids lourds ne permettrait plus un retour, comme il est dit dans le dossier de consultation, à une activité uniquement agricole.

Remarques sur le descriptif du projet :

- Peu d'information sur le bâti, à part les surfaces : 2000 m², dont 1500 m² d'auvent de stockage et 420 m² d'ateliers, de quoi ?), et la hauteur de 8 m.
Bardage bois, comment ? Toiture végétalisée, comment ?

Ce bâtiment apparaît visible de la ferme de Voluceau, qu'en sera-t-il de sa visibilité depuis le Château, depuis la Porte de Bailly,

Une visite sur place s'impose !

- Une plate-forme de compostage de deux hectares, ce qui est « énorme », dont la surface serait traitée « en enrobé » : comment le sol serait-il traité, sur une aussi grande surface pour assurer aucune pollution des sols (*puisque'il serait prévu que les terrains reviennent (quand ?) à l'exploitation agricole*) dans un espace de compactage très polluant – d'ailleurs nulles précision ni « esquisse » présentant l'aménagement de cet espace de compostage, pas plus que la quantité d'effluent produit, qui par l'effet d'une pente de 2% sera dirigé un bassin.
- A propos de ce bassin « *de traitement des eaux de ruissellement de la plate-forme* », quel est son volume ? en fonction de quel épisode de pluie (orage, ...) a-t-il été dimensionné pour être certain d'éviter tout débordement dans le milieu naturel ?

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Il est inquiétant de lire (avec de bonnes lunettes) page 6/9 : « *Le bassin vient se placer sur le point le plus bas et dialogue avec ceux existants liés à l'autoroute. ...* ». Serait-ce à comprendre que les effluents de la plate-forme récupérés dans le bassin se déverseraient dans les bassins de décantation de l'autoroute A12.

Il est **impératif** de connaître précisément les procédés de traitement des effluents de la plate-forme, les lieux d'émission et les procédures de contrôle des rejets dans le milieu naturel.

Quant aux odeurs, elles rendraient **toute vie impossible** à proximité de la plate-forme ! Il apparaîtrait donc impératif de mettre en place des moyens techniques pour les confiner et les éliminer !

- Quand le projet prévoit de traiter 27000 tonnes par an, soit plus de 100 t par jours ouvré, soit N camions et que l'on connaît les lieux envisagés pour le projet, avec franchissement d'une voie ferrée qui est prévue de voir passer un train tous les dix minutes, on comprend les nuisances supplémentaires engendrées. **Une visite sur place s'impose !**

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z